



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 11 mars 2020

N° 23/H030

Commission Environnement et développement durable

Programme statistique 2020

Sommaire

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE Commissariat général au Développement durable Service de la donnée et des études statistiques (SDES) Sous-direction de l'information environnementale.....	3
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE Commissariat général au Développement durable Service de la donnée et des études statistiques (SDES) Sous-direction des statistiques des transports.....	5
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE Commissariat général au Développement durable Service de la donnée et des études statistiques (SDES) Sous-direction des statistiques de l'énergie.....	10
Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023	13

Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

[AG : Avis généraux](#)

[EDD : commission « Environnement et développement durable »](#)

[TERR : commission « Territoires »](#)

Le texte des avis de la commission « Environnement et développement durable » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

Par ailleurs, les opérations et travaux référencés sont également repris dans un document distinct qui indique, en regard de chaque avis du moyen terme 2019-2023, et de manière abrégée, l'ensemble des opérations et travaux cités dans chaque commission.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Commissariat général au Développement durable
Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
Sous-direction de l'information environnementale

1. Orientations pour 2020

À l'échelon national, la promotion de la transition écologique de la société prônée par la France renforce encore les besoins de diffusion d'informations de synthèse et de clés de lecture sur les grandes problématiques environnementales (changement climatique, érosion de la biodiversité, économie circulaire, santé/environnement, utilisation des pesticides, fiscalité environnementale, ...) et la nécessité de consolider les systèmes d'observation et d'acquisition des connaissances en lien avec ces problématiques (atténuation et adaptation au changement climatique, économie circulaire, économie verte, milieux marins, contamination des milieux (eau, air, sol) et santé...).

Le SDES agit dans le domaine des politiques publiques, en participant à la constitution de jeux d'indicateurs, en élaborant des bilans annuels, en participant à des groupes de travail ou en lançant des enquêtes ou évaluations thématiques et ce, à la demande des directions générales du ministère. Elle ne contribue donc pas à l'évaluation de la politique publique, mais permet de donner des éléments de cadrage qui participent au suivi de politiques publiques.

2. Travaux nouveaux et projets pour 2020

Santé : en appui du MTES/DGPR et en lien avec le MSS/DGS, le SDES assurera le suivi et la diffusion d'un tableau de bord des principaux indicateurs du Plan National Santé Environnement 4. Il assurera par ailleurs la mise en œuvre d'un observatoire « santé et environnement » ; le SDES s'attachera par ailleurs à mieux référencer et valoriser les données disponibles sur le bruit.

→ EDD 6. EDD8.

- Au printemps 2019, le SDES a reçu un avis d'opportunité favorable du CNIS concernant un projet d'enquête intitulé "Les Français et la Nature". Cette enquête vise à interroger la relation spécifique qui unit la société française et son environnement (milieux naturels, faune, flore, etc.), en étudiant la diversité des perceptions individuelles. Elle sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SDES par un prestataire désigné à l'issue d'un marché à procédure adaptée. La procédure de marché a été finalisée fin 2019. La phase de collecte de l'enquête démarre début 2020. Les premiers résultats seront exposés lors du prochain Congrès mondial de l'UICN (Marseille, Juin 2020) ; des publications seront ensuite consacrées à la valorisation de l'enquête.
- Le SDES actualisera le calcul de l'empreinte carbone et contribuera au suivi des indicateurs de la Stratégie nationale bas carbone, en lien avec le MTES/DGEC et en collaboration avec le CITEPA. La méthodologie sera consolidée en lien avec le Haut Conseil pour le climat.

→ EDD 5.

2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

RAS

2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

RAS

2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

RAS

2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

RAS

2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

- En appui du plan de réduction de l'usage des pesticides (Écophyto II+, glyphosate), le SDES fera évoluer le service de datavisualisation des données de vente des produits phytosanitaires, élaboré en 2019 et lancé début 2020.
- 2019 a marqué l'aboutissement du rapport sur l'état de l'environnement (REE) en France, dont c'était la septième édition. L'ensemble du processus a été renouvelé, le rapport se déclinant dorénavant en trois volets : un rapport « de synthèse » ; des rapports thématiques approfondissant des sujets transversaux (les « focus »); un site internet fournissant un socle de ressources (articles, données, liens utiles, cartes et graphiques, infographies etc ...) actualisées régulièrement. Plusieurs produits, s'inscrivant dans le processus du REE, sont en cours d'élaboration et doivent être finalisés en 2020 : focus « Ressources naturelles », focus « TransitionS » ; focus « biodiversité ». De nombreux compléments et ajustements interviendront par ailleurs sur le site internet REE.

→ EDD 1.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Commissariat général au Développement durable
Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
Sous-direction des statistiques des transports

1. Orientations pour 2020

Le programme de travail de la sous-direction des statistiques sur les transports (SDST) est très fortement déterminé par les règlements européens, ainsi que par les demandes exprimées par la Commission des comptes des transports de la nation (CCTN). Il comporte ainsi une grande part de productions statistiques récurrentes, dont le rythme est mensuel, trimestriel et/ou annuel. La SDST assure notamment chaque trimestre le suivi de la conjoncture dans les transports et valorise la réponse aux règlements européens à travers des publications trimestrielles/annuelles sur les différents modes de transport ; la sous-direction réalise enfin des synthèses, telles que le rapport de la Commission des comptes des transports de la nation, les chiffres clés, ou encore les bilans sociaux du transport routier de marchandises et de voyageurs. Les nouvelles opérations sont, sauf exception, programmées de façon pluriannuelle.

Outre les travaux récurrents, l'année 2020 verra l'aboutissement de travaux pluriannuels engagés précédemment, avec la diffusion de statistiques rénovées sur le parc de véhicules roulants. Ces nouvelles données seront valorisées à travers d'une part, le rebasement du bilan de la circulation, et d'autre part, de nouvelles études, sur le parc de véhicules (automobiles, bus et cars, véhicules utilitaires légers, poids lourds), sur leurs émissions de CO₂ et sur l'usage de la voiture dans les différents territoires.

Les traitements statistiques de la nouvelle enquête Mobilité des personnes, dont la collecte s'est achevée en avril 2019, seront poursuivis afin de disposer de premiers résultats à la fin du 1^{er} semestre 2020 et de résultats complets fin 2020-début 2021. Cette enquête fournira un cadrage général sur la mobilité et son évolution par rapport aux éditions précédentes réalisées tous les 10/15 ans. Elle permettra aussi d'apporter un éclairage sur les nouveaux services de mobilité (covoiturage, autopartage...).

En parallèle, la rénovation de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) se poursuivra. La nouvelle méthodologie de tirage et de redressement de l'échantillon de véhicules entrera en vigueur à partir du 1^{er} trimestre 2020, et les premiers résultats qui en seront issus seront publiés en juin. La refonte des outils de collecte et de gestion de l'enquête et des produits de diffusion sur le transport routier de marchandises se prolongera jusqu'en 2021, voire 2022.

À moyen terme, la demande européenne de statistiques de transports devrait s'accroître, pour couvrir plus largement l'ensemble des modes de transports, en améliorer la comparabilité, et mieux mesurer l'évolution des parts modales des transports de passagers, comme de marchandises, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. Les différentes réflexions méthodologiques engagées en 2020 pour faire évoluer/élargir les dispositifs de collecte existants s'inscrivent dans ce contexte d'une forte demande européenne, réaffirmée fin 2019, concernant la mobilité des passagers, et la circulation des véhicules routiers, domaines non encore couverts par un règlement.

En outre, à très court terme, le transport fluvial de passagers pourrait venir compléter le règlement européen portant actuellement exclusivement sur le transport fluvial de marchandises, après la présentation du rapport d'Eurostat au parlement européen en décembre 2020. Une expertise devra être menée en 2020 sur la faisabilité de la mise en place d'une collecte de ces nouvelles informations en France, en collaboration avec Voies navigables de France (VNF), dans la perspective d'un rapportage à Eurostat devenant obligatoire en 2021.

La sous-direction participera cette année à une nouvelle *task force* mise en place par Eurostat sur les véhicules utilitaires légers (VUL) en mars 2020, adossée au groupe de travail européen sur le transport routier de marchandises. Cette *task force* vise à proposer aux États membres une méthodologie de collecte d'une éventuelle nouvelle enquête européenne sur les VUL, dans la lignée de l'enquête sur le transport routier de marchandises portant sur les poids lourds.

2. Travaux nouveaux et projets pour 2020

2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Enquête mobilité des personnes (EMP) : exploitations en cours et futures enquêtes

L'année 2020 sera consacrée à l'exploitation de l'enquête mobilité des personnes 2018-2019 (anciennement Enquête Nationale Transports Déplacements – ENTD). La collecte de cette nouvelle édition s'est achevée en avril 2019. Cette enquête fournira un cadrage général et rendra possible des comparaisons dans le temps par rapprochement avec les résultats des éditions précédentes réalisées tous les 10/15 ans. Elle permettra aussi d'apporter un éclairage sur le rôle des nouveaux services de mobilité comme les plateformes de covoiturage sur internet ou sur mobile.

En 2020, les traitements statistiques et les travaux d'enrichissements seront poursuivis avec l'objectif de disposer de premiers résultats au 1^{er} semestre 2020 et d'un fichier définitif complet fin 2020-début 2021. Un comité d'exploitation sera constitué début 2020. La réalisation d'une publication dans les collections du CGDD, rassemblant plusieurs articles élaborés à partir de l'enquête, est envisagée pour 2021.

La réflexion sur les futures enquêtes sur la mobilité des ménages se poursuivra en 2020, avec l'objectif de construire à court terme un nouveau dispositif permettant de disposer d'informations plus régulières, tout en limitant les coûts de collecte. Dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités, le besoin de disposer plus fréquemment d'indicateurs sur l'évolution de la mobilité sur l'ensemble du territoire est en effet accru. Ces attentes nationales rejoignent celles de la Commission européenne et d'Eurostat, qui souhaiteraient que chaque État membre puisse disposer d'indicateurs phares de la mobilité tous les 3 à 4 ans au plus, voire annuellement. Plusieurs pistes seront étudiées, tant dans la sphère publique (passage à une collecte en multimode plus fréquente couplée avec l'exploitation de sources annuelles partielles) qu'en développant des partenariats (recherche de données massives privées, suivi des expérimentations françaises sur les applications smartphones et traces GPS ; articulation avec d'autres enquêtes ou des organismes de recherche...).

Rénovation de l'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM)

L'enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers de marchandises (TRM) réalisée dans le cadre d'un règlement européen depuis 1978 est l'une des plus anciennes enquêtes sur l'utilisation des véhicules. Une rénovation a été engagée ces dernières années. L'investissement a porté dans un premier temps sur la réflexion méthodologique, avec en particulier la définition d'un nouveau plan de sondage et de la méthode de redressement des résultats, qui ont été mis en œuvre fin 2019. En 2020, l'enquête sera réalisée à partir du 1^{er} janvier selon cette nouvelle méthodologie. De nouveaux produits de diffusion seront élaborés en 2020 et la diffusion des nouveaux résultats sera accompagnée d'éléments explicatifs sur les changements opérés. Après

la rénovation méthodologique, la refonte des applications informatiques, et notamment du site de collecte de l'enquête, sera poursuivie en 2020 et 2021. Pour des raisons de moyens, la mise en œuvre de la rénovation complète pourrait s'étaler sur 2 à 3 ans.

→ AG 8.

Rénovation de l'enquête Chronotachygraphes

L'année 2020 verra la rénovation de l'enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers, par lecture de "chronotachygraphes" réalisée depuis le milieu des années 90. Arrivée au terme des 5 ans, cette enquête doit être représentée au CNIS pour avis d'opportunité lors de la commission Entreprises et Stratégies de marché au printemps 2020 puis au comité du label en juin ou juillet 2020.

2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Nouvelles données sur le parc des véhicules roulants

Avec l'atterrissage du projet de refonte du répertoire des véhicules routiers au 1^{er} semestre 2020 et les travaux d'estimation du parc roulant (voir infra), de nouvelles données très attendues sur le parc de véhicules seront disponibles en 2020. Le parc roulant était jusqu'à présent estimé en fonction de l'âge du véhicule (parcs immatriculés, « tronqués » à 15, 17 ou 18 ans selon le type de véhicule) en l'absence d'informations complètes sur les véhicules ne circulant plus. Le parc roulant ainsi estimé n'était mobilisable que de façon agrégée selon différents critères : âge, motorisation, puissance, maille géographique régionale / départementale. La connaissance plus fine du parc permettra de nouvelles exploitations statistiques. À titre d'illustration, ces données inédites (exploitées ponctuellement et partiellement en 2019) ont déjà permis d'estimer finement (au niveau communal) en avril 2019 le parc de véhicules en règle vis-à-vis du contrôle technique dans les 15 premiers territoires qui se sont engagés dans la mise en œuvre d'une Zone à Faibles Émissions. En décembre 2019, ces informations ont été étendues aux 19 territoires ayant répondu à l'appel à projets de l'Ademe (dont 11 sont communs aux premiers signataires). La composition du parc de véhicules automobiles selon la catégorie de vignette crit'air a également été estimée et publiée pour la première fois fin 2019 pour la France entière.

En 2020, au moins une publication nationale sera réalisée à partir des nouvelles données de parc, potentiellement coordonnée avec des publications régionales simultanées pour les DREAL intéressées. Un outil de datavisualisation de ces données pourrait également être développé afin de mieux valoriser ces données. En fin d'année 2020, une rénovation des publications mensuelles sur les immatriculations et les motorisations sera initiée pour une parution dans la nouvelle formule des immatriculations/motorisations de janvier 2021 en février 2021.

En fonction des moyens disponibles, des publications issues du bilan de la circulation, ou sur les autres types de véhicules (bus, cars, poids lourds, véhicules utilitaires légers) pourraient être engagées en 2020 ou 2021.

→ AG 5. EDD 1. TERR 1

3ème rapport de l'Observatoire National des Transports Publics Particuliers de Personnes (ONT3P)

Le décret 2017-236 du 24 février 2017 a créé notamment l'observatoire national des transports publics particuliers de personnes dont la mise en œuvre est confiée au SDES. L'observatoire national doit établir chaque année un rapport rendant compte de l'évolution du secteur des transports publics particuliers de personnes y compris de l'accès aux différentes professions de conducteurs, rapport qui sera adressé au Comité national des transports publics particuliers de personnes. En 2018, la sous-direction avait réalisé la première édition du rapport annuel de cet observatoire faisant la synthèse des données existantes sur le sujet. Outre l'actualisation des données lorsqu'elles sont disponibles, il s'agira en 2020 d'élargir le rapport aux données nouvellement disponibles, d'en expertiser la qualité, pour la production à court/moyen terme d'analyses complémentaires et de nouveaux indicateurs observables dans le temps.

Dans un contexte d'absence de recensement annuel détaillé et exhaustif sur les taxis et de coexistence de sources d'information hétérogènes sur les VTC, les travaux en 2020 viseront plus précisément à mettre au point une méthodologie statistique pérenne, permettant une mise en cohérence des diverses sources disponibles sur l'activité des taxis et des VTC. Ces travaux méthodologiques seront mobilisés pour la publication du 3ème rapport de l'ONT3P fin 2020.

→ AG 7.

2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Rebasement du bilan de la circulation

L'ensemble des travaux permettant d'établir un nouveau parc de véhicules roulants seront mobilisés pour procéder au rebasement du bilan de la circulation. Le bilan de la circulation routière rassemble et met en cohérence annuellement les évolutions du parc de véhicules, de la circulation routière et de la consommation de carburants, en s'appuyant sur des données de référence ou « base », qui ont été élaborées en 2009. Il s'agira de rebaser le bilan de la circulation en 2020 à partir des nouvelles données de référence disponibles, sur le parc notamment, dans le cadre d'un groupe de travail d'experts et de partenaires du bilan annuel (Ifsttar, CITEPA, CCFA, SEVS, CNR,...).

2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Achèvement de la refonte du répertoire sur les véhicules routiers

La refonte du répertoire des véhicules routiers (RSVERO2), appariant données d'immatriculation des véhicules et contrôles techniques, devrait s'achever au 1^{er} trimestre 2020.

À partir de ce répertoire rénové, une étude méthodologique, réalisée en collaboration avec le SSP Lab, devrait permettre d'estimer des probabilités de circuler et des kilométrages de tous les types de véhicules routiers (exceptés les deux roues qui ne passent pas de contrôle technique).

Ainsi le recours aux données des contrôles techniques des véhicules sera généralisé en 2020 à tous les types de véhicules routiers (hors les deux-roues), et devait permettre de mieux déterminer et caractériser le parc effectivement roulant.

En outre, la sous-direction expertisera l'opportunité de recourir à différents fichiers administratifs existants (taxe à l'essieu, TICPE, primes à la casse...) pour compléter l'information sur les

véhicules effectivement roulants, et enrichir régulièrement le nouveau répertoire statistique sur les véhicules routiers.

→ [TERR 1](#).

2.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La sous-direction projette d'élargir en 2020 les produits de diffusion trimestriels sur les statistiques maritimes, en publiant mensuellement des agrégats sur les volumes transportés.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Commissariat général au Développement durable
Service de la donnée et des études statistiques (SDES)
Sous-direction des statistiques de l'énergie

1. Orientations pour 2020

Au-delà des opérations courantes qui absorbent la majeure partie de ses ressources, la sous-direction des statistiques de l'énergie (SDSE) du Service des données et des études statistiques mènera en 2020 des investissements afin, d'une part, d'enrichir les données, statistiques et analyses mises à disposition des utilisateurs et, d'autre part, d'améliorer la qualité des productions existantes et de rationaliser le dispositif d'observation.

Le fort investissement de la sous-direction sur la rénovation énergétique en 2019, dans le contexte de la création de l'observatoire national de la rénovation énergétique, sera notamment poursuivi en 2020. Il comprend notamment les trois axes de travail suivants : estimation et analyse de la distribution des performances énergétiques à partir de la base des DPE de l'Ademe (cf. 2.2) ; réalisation, avec l'Ademe, de l'enquête sur les travaux de rénovation énergétique des maisons individuelles (Tremi) ; préparation d'une enquête équivalente sur le logement collectif (Tresco) (cf. 2.1).

En matière de mise à disposition des données locales d'énergie, les réflexions et les échanges avec la direction générale de l'énergie et du climat, les gestionnaires de réseaux et les autres parties prenantes se poursuivront avec l'objectif d'optimiser la richesse et la pertinence des données diffusées tout en respectant les règles de secret imposées par la CNIL. Des premières données à l'adresse seront diffusées en 2020.

Le bilan de l'énergie fera l'objet d'améliorations méthodologiques. Le changement majeur résidera dans la substitution de données administratives à des données d'enquêtes statistiques. D'autres investissements seront menés pour prendre en compte le GNL porté et l'autoconsommation photovoltaïque et mieux estimer la consommation de déchets. L'expertise des écarts concernant la consommation de bois avec les résultats de l'Ademe et du Ceren et la réflexion visant à mieux articuler les sources d'information seront poursuivies. De manière plus générale, une démarche qualité sur le bilan de l'énergie sera engagée.

La mise en place d'une formation « énergie » au sein de la Commission économique du développement durable permettra de recueillir les besoins et les retours des principaux utilisateurs sur le bilan de l'énergie et, plus généralement, sur l'ensemble de la production de la sous-direction.

Le Ceren devrait soumettre un dossier en début d'année 2020 afin de faire « étalonner » ses statistiques de consommation par secteur et usage dans le résidentiel et le tertiaire par le comité du label. La SDSE fournira son expertise au comité du label.

Enfin, les efforts pour réduire les délais de publication seront poursuivis (cf. 2.3).

2. Travaux nouveaux et projets pour 2020

2.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

L'enquête sur les travaux de rénovation énergétique des maisons individuelles, dont le SDES assure la co-maîtrise d'ouvrage avec l'Ademe, sera réalisée en 2020 (avec un mode de collecte internet), et une première publication est prévue pour la fin de l'année. Ses résultats alimenteront notamment l'observatoire national de la rénovation énergétique.

Concernant l'enquête sur les travaux de rénovation énergétique dans le logement collectif, qui a obtenu un avis d'opportunité favorable fin 2019, un test de faisabilité sera effectué en 2020. Différents protocoles seront testés, différant notamment par les personnes enquêtées (qui peuvent être *a priori* et de manière non exclusive les occupants des logements, leurs propriétaires, les syndicats ou les conseils syndicaux).

2.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Plusieurs sources administratives seront exploitées pour la première fois en 2020 en substitution d'enquêtes statistiques. Ainsi, l'enquête annuelle sur la transmission et la distribution d'électricité et l'enquête annuelle sur les statistiques gazières seront supprimées, Elles seront remplacées par les données locales de consommation recueillies et diffusées dans le cadre de l'article 179 de la loi de transition énergétique de 2015.

En outre, l'enquête annuelle sur la production d'électricité sera allégée grâce à l'exploitation du registre sur les installations de production d'électricité tenu par le Réseau de transport d'électricité (RTE). Dès qu'elles seront disponibles, les données issues de l'audit annuel de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) sur la production d'électricité seront expertisées, en vue, le cas échéant, d'alléger encore davantage l'enquête.

Le travail d'estimation de la distribution des performances énergétiques de logements à partir de la base des diagnostics de performance énergétique (DPE) de l'Ademe sera finalisé et valorisé dans le cadre de l'observatoire national de la rénovation énergétique.

2.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Le bilan « provisoire » de l'énergie, paraissant en avril N+1, comprendra pour la première fois en 2020 la ventilation de la consommation d'énergie par grand secteur,

La publication relative au suivi de la directive « énergies renouvelables » (dont l'indicateur principal est la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie) sera avancée au mois d'avril (contre septembre en 2019). La publication sur les prix du gaz paraîtra, comme celle sur l'électricité, avant le 14 juillet.

2.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

RAS

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Une nouvelle publication annuelle (dans la collection datalab essentiel) sur les prix des produits pétroliers, donnant au premier trimestre les résultats de l'année précédente, complétera l'offre de la sous-direction en matière d'analyse des prix de l'énergie.

Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023

Avis généraux

Développement durable

AG 1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

AG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

Numérique

AG 3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

AG 4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

Territoires

AG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

AG 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

Méthodes et diffusion

AG 7. Développer les appariements entre sources de données

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

AG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

Commission Environnement et développement durable

La structuration et la diffusion des statistiques de l'environnement

EDD 1. Améliorer la diffusion des informations sur l'environnement

Le Conseil note avec satisfaction la mise à disposition de très nombreuses informations sur le thème de l'environnement, dont la production ne relève pas toujours des mêmes finalités. Dans ce contexte, il invite les services producteurs à s'assurer de la cohérence, de la hiérarchisation et de la lisibilité des informations mises à disposition.

EDD 2. Compléter l'information fournie par les comptes de l'environnement

Le Conseil constate avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en œuvre des comptes de l'environnement. Il encourage les services producteurs à compléter les comptes environnementaux par des données et publications connexes pour mieux appréhender et interpréter les interrelations entre économie et environnement.

EDD 3. Quantifier les emplois de la transition écologique au niveau territorial

Le Conseil constate les difficultés des territoires pour quantifier l'emploi lié à la transition écologique, en lien avec les enjeux d'emplois-métiers-formations. Il note le rôle de la statistique publique dans la mise en place de méthodologies communes et de langage partagé. Il souligne par ailleurs l'intérêt de se rapprocher de sources de données complémentaires. Il prend note du besoin de synergies entre acteurs et de gouvernance spécifiques à chaque territoire.

La mesure des systèmes géophysiques

EDD 4. Mieux mesurer la qualité des sols à un niveau local

Le Conseil soutient les travaux visant à améliorer la mesure de la qualité des sols, en utilisant notamment de nouvelles sources comme les photos satellitaires, tout en maintenant les campagnes de mesure sur le terrain. Il encourage les services producteurs à enrichir leur offre en indicateurs locaux mesurant le plus précisément possible la qualité des sols.

EDD 5. Expertiser les statistiques relatives aux émissions de gaz à effet de serre

Le Conseil souligne l'importance de mesurer les émissions de gaz à effet de serre. Il réaffirme la nécessité d'expertiser la qualité des statistiques actuellement produites et leur capacité à fournir des indicateurs de pilotage des politiques publiques conduites en la matière.

Les impacts sur la société humaine

EDD 6. Mesurer la présence et la teneur de sources de nuisances

Le Conseil constate que les nuisances produites par certaines sources ne sont pas mesurées (en particulier celles liées aux phénomènes récents comme la pollution lumineuse ou les ondes électro-magnétiques) ou le sont partiellement (comme les nuisances sonores). Il note que les données ne sont pas toutes disponibles au niveau territorial approprié. C'est pourquoi il recommande que des travaux soient menés, afin de disposer d'informations sur la présence et la teneur des sources de nuisance à un niveau géographique fin.

EDD 7. Évaluer le coût des catastrophes naturelles

Face à la multiplication des catastrophes naturelles, le Conseil note le besoin d'informations sur les principaux aléas permettant d'en mesurer les coûts liés aussi bien aux impacts des catastrophes qu'aux dépenses de prévention. Une attention particulière sera portée aux inégalités notamment territoriales de ces impacts. Il souhaite que des évaluations soient faites, en lien avec le cadre d'indicateurs adopté au niveau international sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

EDD 8. Approfondir le lien entre l'état de santé et l'environnement

Le Conseil souhaite que le lien entre la qualité de l'environnement et l'état de santé des populations soit approfondi. Pour cela, il soutient les travaux ayant pour objet de produire des indicateurs environnementaux pertinents à relier aux données individuelles de santé. Il veillera en particulier à la cohérence des déclinaisons locales des recommandations nationales, issues par exemple du Plan National Santé Environnement (PNSE).

L'économie circulaire

EDD 9. Mieux définir et mesurer l'économie circulaire

Le Conseil encourage la poursuite de travaux sur la définition et la mesure de l'économie circulaire. Il demande que tous ses aspects soient étudiés.

EDD 10. Mesurer le gaspillage alimentaire

Le Conseil note que le gaspillage alimentaire est un sujet d'actualité d'importance. Or les données permettant sa mesure sont peu nombreuses et d'origines diverses. Le Conseil recommande un rapprochement et un renforcement des systèmes d'informations, afin de disposer de données précises, cohérentes et les plus complètes possibles sur ce phénomène, en cohérence avec les méthodologies adoptées au niveau international (Eurostat, Organisation des Nations Unies).

EDD 11. Prendre en compte la traçabilité dans les systèmes d'information statistique

Le Conseil prend note des besoins d'informations croissants sur la traçabilité des produits à un niveau fin. Il propose d'amorcer une réflexion prospective sur la prise en compte de cette traçabilité à des fins de statistique publique.

Commission Territoires

TERR 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.